



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 23/2021

Demande de crédit de CHF 105'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2021-2022

Délégués municipaux : Carole Morina / Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

But

Ce préavis a pour but d'assurer le financement du fonctionnement des remontées mécaniques des pistes de ski du centre du village de St-Cergue pour la saison hivernale 2021-2022. Etant donné que le délai est trop court pour discuter d'une nouvelle convention avec Télé-Dôle SA (TDSA), puis de consulter le conseil communal et signer cette convention, la municipalité propose de prendre encore une fois une disposition transitoire, c'est-à-dire de financer le fonctionnement d'une saison hivernale. Au vu de l'intérêt social, sportif, et économique des pistes du village pour la commune, la municipalité estime qu'il est essentiel de montrer l'engagement communal pour le maintien des pistes. Elle demande donc un crédit de 105'000 CHF TTC pour assurer le fonctionnement de la prochaine saison hivernale.

Exposé des motifs

Historique de 2015 à nos jours

En 2015, la commune cède gratuitement la totalité de ses actions au Conseil Régional (maintenant Région de Nyon). Le Conseil Régional crée une société fille TDSA (plus exactement, TDSA est reprise du NStCM) afin de gérer l'équipement touristique. La cession des actions a fait l'objet du préavis 16/2015. Il faut préciser qu'à ce moment-là, les actions englobaient les pistes de La Dôle et celles du village. Le but mentionné dans ce préavis est « ... de pérenniser la société avec la création d'une nouvelle gouvernance plus forte et régionalement solidaire ».

Une fois propriétaire des installations, TDSA a signé un contrat avec la SOGESTAR (Société de Gestion de la Station des Rousses, France) pour l'exploitation des pistes de La Dôle. Le domaine des Tuffes, déjà en possession de la SOGESTAR, est ainsi relié à la Dôle. En revanche, pour des questions d'éloignement géographiques, les pistes du village n'intéressaient pas cette société et nos

pistes n'ont donc pas été incluses dans le contrat. Elles sont restées en charge de TDSA qui doit en assurer l'exploitation.

C'est dans ce contexte que la municipalité avait signé en 2016 une convention avec TDSA. Cette convention couvrait les 4 saisons hivernales de 2016-2017 à 2019-2020. Selon cette convention, TDSA gérait les remontées mécaniques du centre du village de St-Cergue (téléski du Corps de garde, téléski du Bois, téléski de la Cuvette = Babypiste). Cette convention distribuait les responsabilités. TDSA mettait à disposition le chef technique et son administration sans en facturer leurs prestations, et fournissait les machines de remontées et des installations techniques en bon état de marche. Les charges de fonctionnement (salaires des employés temporaires, carburant, maintenance légère, pré-fauchage, électricité, promotion) étaient en partie à la charge de la commune. La convention comportait des ambiguïtés, mais quoi qu'il en soit, l'article 19 statuait clairement que la couverture de déficit à assurer par notre commune était de CHF 20'000 maximum. La convention n'expliquait pas comment le déficit au-delà de ce montant serait pris en charge.

TDSA s'est rapidement trouvé face à un déficit plus important que celui anticipé. Un manque de connaissance de l'exploitation, l'héritage d'une comptabilité non spécifique aux pistes de St-Cergue, et une évaluation trop sommaire des coûts ont probablement causé cette mauvaise surprise. En 2018, TDSA demande à la commune d'assurer une couverture de déficit *supplémentaire* pour la saison écoulée. La municipalité se sent mise sous pression ; elle craint une non-ouverture des installations. Ainsi elle rédige le préavis 10/2018 demandant au Conseil communal une rallonge de CHF 30'000. Le préavis fut ensuite amendé au cours de la séance du Conseil communal par une demande de crédit CHF 24'074.70 pour couvrir au centime près le déficit de la saison 2017-2018. La demande de fonds par TDSA – en dépit de la protection que la convention aurait dû nous offrir – reste un souvenir gênant dans l'histoire du village.

Du côté positif, mentionnons les discussions entre la commune et TDSA pour trouver des stratégies pour diminuer le coût de fonctionnement de ces installations. Ainsi les soirées déficitaires (mercredis et jeudis) ne sont plus ouvertes au public, mais sont disponibles pour les locations privées. En association avec l'école suisse de ski, section La Dôle, des événements tels que le Kiss & Ski, le slalom de ski pour écoliers, la soirée d'initiation au télémark sont organisés pour faire la promotion des pistes. De plus, l'école de ski se joint à nous pour rendre les pistes plus attractives, grâce à la présence de moniteurs sur place. Il n'y a pas de doute que des efforts concertés ont été faits pour augmenter la rentabilité des pistes.

Malgré les optimisations de stratégie, il est évident que l'entretien des remontées a un coût bien plus important que prévu. Nous vous présentons ici les chiffres que nous a fournis TDSA concernant les 5 dernières saisons :

Saisons hivernales	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
RECETTES-VENTES	41'300	103'600	75'000	0	132'773
CHARGES :					
Rétrocession ski-fondue	9'800	24'400	22'900	0	0
Frais marketing	5'500	3'500	4'000	3'500	1'077
ECA	1'300	1'300	1'300	1'300	648
Assurances	3'100	3'600	3'500	3'500	3'000
Carburant, huiles, petit matériel	4'000	6'400	5'000	1'000	3'285
Maintenance légère	2'000	6'600	3'700	800	1'560
Véhicules	1'400	2'700	3'700	700	10'000
Pré-fauchage	2'600	2'600	2'600	2'600	
Salaires contractuels	28'500	72'500	55'900	9'000	42'000
Electricité, téléphone	4'000	4'000	3'800	1'500	5'245
*Salariés permanents Région, boursier	33'300	65'700	72'100	18'000	74'598
*Assurances machines & autorisations	8'000	8'000	8'000	8'000	3'219
*Maintenance lourde	0	13'600	0	9'000	14'920
CHARGES TOTALES	103'500	214'900	186'500	58'900	152'540
DEFICIT TOTAL (recettes – charges)	62'200	111'300	111'500	58'900	26'779
Déficit pris en charge par la commune	20'000	**43'000	20'000	20'000	8'926
Déficit pris en charge par TDSA (endettement auprès de Région de Nyon) + région Nyon	42'000	68'300	91'500	38'900	***17'853

* Selon la convention de 2016, ces postes étaient entièrement du ressort de TDSA

** Prise en charge supplémentaire suite au Préavis 10/2018

*** Prise en charge par TDSA et Région de Nyon

NB : ces chiffres (arrondis à la centaine pour la lisibilité) sont Hors Taxes

Ce tableau montre que le déficit oscille entre CHF 27'000 pour cette dernière saison avec neige mais COVID et frontières fermées (voir la saison 2019-2010, où les pistes n'ont pas pu ouvrir) et 112'000 pour les années avec neige. **La moyenne se situe à CHF 75'000.** Si on regarde les 2 dernières lignes, on voit que la Commune a mis un total de CHF 111'926 dans ces pistes, et que TDSA a mis la somme CHF 258'553 au cours des cinq dernières saisons (tous les chiffres HT). Veuillez noter que les 5 hivers mentionnés dans ce tableau sont représentatifs des hivers des vingt dernières années, avec quelques hivers sans neige, et d'autres avec beaucoup ou peu de neige.

Importance des pistes pour la commune

Nous sommes fiers de notre histoire, et nous aimons l'image que les pistes donnent à la commune. Certaines personnes viennent vivre à St-Cergue pour cette atmosphère si spéciale des jours où les skieurs affluent et des nuits où la lumière dessine les pistes éclairées. Les pistes ont de l'importance socialement, en tant que point de rencontre et de cohésion, économiquement, en influençant la présence de commerces et l'achat de résidences, et évidemment sportivement. Bref, le ski, et donc les pistes au centre du village de St-Cergue, font partie de notre identité communale.

Discussion autour d'une convention

Dès la signature de la convention en 2016, il était clair que cela devait paver la route pour une prochaine convention, en permettant d'acquérir de l'expérience avec la gestion des pistes et d'établir un bilan financier précis sur une période de 4 saisons d'hiver. En milieu d'année 2021, nous avons reçu une première proposition de nouvelle convention mais sans aucune information financière. Celles-ci ne nous ont été communiquées que le 27 août 2021 et de surcroît très succincte, non détaillée avec une absence totale de justificatifs.

Pour assurer le financement d'une nouvelle convention qui débiterait à l'hiver 2021-2022, la commune devait présenter un préavis au conseil communal avant le début de la saison, soit le conseil d'automne, et le soumettre aux préalables aux diverses commissions. Etant donné que nous avons reçu très tardivement les comptes et pouvoir commencer un dialogue quant à la nouvelle convention, le délai était trop court pour faire aboutir des négociations d'une telle importance. Il semble aussi judicieux de laisser à la nouvelle municipalité le temps de prendre les bonnes décisions qui impliqueront certainement et fortement les finances communales. C'est pourquoi et encore une fois la solution d'une saison transitoire s'impose pour l'hiver prochain.

Négociations pour la saison transitoire

Selon les premières recommandations de la Cofin, une séance entre la municipalité de St-Cergue, et une délégation de TDSA (P. Freudiger) a eu lieu en août 2021. Lors de cette rencontre, les parties se sont entendues pour :

- soutenir l'ouverture des pistes de St-Cergue cet hiver,
- étendre l'exploitation des pistes de St-Cergue pendant 1 année transitoire, laissant ainsi le temps de négocier une nouvelle convention,
- financer, pour cette année transitoire, le déficit d'exploitation de la saison 2021-2022 à raison de 100% à la charge de Saint-Cergue, non négociable selon la délégation reçue de TDSA. Le montant se base sur un déficit probable de 75'000 CHF HT en moyenne des 5 dernières années à 111'500 déficit maximum, (notons que le déficit est considéré dans sa globalité, sans différenciation quant à la source du déficit),
- confirmer l'engagement des parties par le Codir de Région de Nyon et par le Conseil d'administration de TDSA,
- accepter que le tarif indigène sera géré et au choix de la commune de Saint-Cergue, vu le non engagement de Région de Nyon et TDSA. La municipalité doit étudier et décider la possibilité d'offrir la gratuité à *tous* les enfants (âge à déterminer), seulement aux habitants de la commune ou d'étendre à la région si une participation financière des communes de la région de Nyon serait perçue.

Suite à cette séance de négociation avec Région de Nyon et TDSA, la municipalité aimerait souligner qu'elle n'est pas du tout satisfaite du compromis élaboré pour la saison 2021-2022 malgré le

dialogue installé entre les parties. Elle espère que le climat constructif perdurera pour l'élaboration d'une convention pluriannuelle. Il est clair aussi que de nouvelles pistes de subsides doivent être étudiées, afin d'alléger les charges des trois parties concernées.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis 23/2021 de la municipalité,

- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission de tourisme,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 105'000 TTC pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2021-2022.
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000 TTC
- de financer ce montant par la trésorerie courante
- d'amortir cet investissement sur 1 an, par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte de bilan 9282.01

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 1er novembre 2021

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot